

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module **Module libre immersion - En emploi et Temps partiel** **2024-2025**

Code
T.TS.SO359.ML765.F.24

Type de formation *
 Bachelor DAS CAS

Niveau

- module de base
 module d'approfondissement
 module avancé
 module spécialisé

Caractéristique

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- module principal
 module lié au module principal
 module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- module sur 1 semestre
 module sur 2 semestres
 semestre de printemps
 semestre d'automne
 Autres

2 Organisation**Crédits ECTS ***

3 ECTS

Volées :
EE 2021, TP 2021

Langue(s)

- français

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *****Compétences :**

Les compétences développées sont liées à la nature du projet retenu. Elles sont précisées par l'étudiant-e dans un document lié au projet et elles se réfèrent explicitement au référentiel des compétences du plan d'études cadre (PEC20).

Objectifs :

Expérimenter d'autres réalités professionnelles et permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec le développement de projet individuel et/ou collectif et compléter ainsi leur parcours de formation en fonction de leurs intérêts.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Projet d'immersion (4 jours)**

Le projet d'immersion est un projet construit par l'étudiant-e basé sur les documents et fiches de projet d'immersion. Il s'agit d'une proposition d'immersion de 4 jours, soit dans un autre domaine professionnel que celui dans lequel il-elle est inséré-e dans sa ou ses FP, soit dans le même domaine, mais avec des méthodologies d'intervention différentes. Cela se déroule dans une autre institution ou autre service que celle ou celui où il-elle est engagé-e ou a réalisé sa ou ses FP. La proposition doit être validée par l'enseignant avant le début de l'immersion. En plus de l'immersion, l'étudiant-e devra rendre un document écrit selon les consignes fournies.

Le temps de recherche d'un lieu d'immersion, l'établissement du canevas du projet, les 4 journées (32 heures) et le rapport final constituent les 75 heures à réaliser.

Les journées d'immersion sont inscrites dans le programme d'automne 2024. Ce sont les jeudis 5, 12, 19 et vendredi 6 décembre 2024. Il est également possible de les réaliser sur d'autres dates jusqu'à fin décembre 2024.

OU

Projet individuel ou collectif (équivalent à 75 heures)

Le projet individuel ou collectif peut porter sur un projet construit par l'étudiant-e ou plusieurs étudiant-e-s basé sur les documents, fiches, canevas de projet individuel ou collectif.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Projet d'immersion :

La validation comporte 2 éléments :

- l'attestation de l'immersion
- le travail écrit individuel à rendre au plus tard pour la date convenue lors de la validation du projet.

OU

Projet individuel ou collectif :

- Travail écrit individuel ou collectif à rendre au plus tard pour la date convenue lors de la validation du projet.

Le travail de validation doit être rendu par courriel en format Word à l'enseignant **avant le 15 janvier 2025 (semaine 3)**. Le nom du fichier sera formulé : nom_prénom_moduleimmersion.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis

Modalités de répétition :

Projet d'immersion, individuel ou collectif :

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

1. Restitution d'un nouveau travail écrit individuel de validation au plus tard un mois après l'évaluation du premier travail.
2. L'étudiant-e doit réaliser le module immersion selon les indications du responsable du module au plus tard trois semaines avant la fin du semestre suivant.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Un double échec à un module libre n'entraîne pas l'exclusion de la filière, l'étudiant-e sera tenu-e de réaliser son module libre avant la fin de son délai maximal d'études.

Toute utilisation de l'IA générative doit respecter les principes d'intégrité académique.

9 Bibliographie

10 Enseignant-e-s

Responsable de module *

MELLINA Joël

Descriptif validé le *

21 mai 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle